



**Séance d'assermentation et d'installation
des autorités communales de Bussigny
du mercredi 24 juin 2026 à la Grande Salle**

Monsieur Roberto DI CAPUA, président sortant

Monsieur Jonas KOCHER, préfet

Monsieur Jacques BOURLOUD, nouveau président

Monsieur le préfet,
Madame la syndique,
Mesdames et Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Chers futurs membres du Conseil Communal,

Le président sortant a l'honneur d'ouvrir cette séance d'assermentation pour la législature 2026-2031, moment important de la vie politique de notre commune. Il salue et remercie l'huissier, M. Kokot, et la secrétaire du Conseil communal, Mme Dind. Il salue également la présence du public et des membres de l'administration communale. Il passe la parole à M. le préfet pour la première partie de cette cérémonie.

M. Jonas Kocher déclare :

« Mesdames et Messieurs les membres des autorités communales, c'est avec plaisir que je me trouve aujourd'hui face à vous pour cette cérémonie d'installation et de mise en place des autorités communales pour cette prochaine législature. Conformément aux articles 83 à 92 de la Loi sur les communes, la cérémonie va se dérouler selon l'ordre du jour qui vous a été notifié. La première partie est sous ma présidence et le reste, notamment l'élection du Bureau, bureau élargi, et les commissions permanentes et intercommunales seront sous la responsabilité du futur président ou de la future présidente. Je vais rapidement, selon l'ordre du jour, laisser la parole à M. Laurent Zumstein, pasteur, qui a quelques mots à vous dire avant que je puisse formellement ouvrir cette cérémonie et commencer l'installation. Monsieur le pasteur, la parole est à vous ».

Monsieur le président du Conseil communal,
Madame la syndique,
Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Monsieur le préfet,
Mesdames et Messieurs,

Il est, dans mon métier, une difficulté que l'on méconnaît sans doute. Ou alors que l'on sous-estime, et le pire, cette difficulté est quasi quotidienne. Oui, le pasteur vit des moments compliqués, et là vous pensez sans doute à certains services funèbres ou à une médiation dans une famille, autant d'actes qui demandent un peu de doigté.

Mais cet après-midi, je ne parle pas de ça. Je parle de ces moments de dilemme où, seul devant mon miroir, je dois choisir la tenue de circonstance. Alors, Madame la syndique partagez-vous cette même difficulté ? Ou vous, Monsieur le président ? Vous, Monsieur le préfet ? Quoique, pour vous l'écharpe verte et blanche doit souvent suffire à vous vêtir de votre fonction. Bref ! Comment m'habiller selon les circonstances pour faire bonne figure ? Mais, notez que c'est plus que cela. Comment m'habiller pour être en adéquation avec

l'événement, ma fonction, et celui que je suis. Voyez aujourd'hui ! Je n'allais pas mettre ma robe de pasteur, c'eût été mal compris, d'autant plus que je ne suis pas là pour faire un sermon ! Par contre, c'est un moment qui revêt une certaine solennité, et le pasteur que je suis, se devait malgré la chaleur de le signifier en portant si non une cravate au moins un veston. Le problème, aujourd'hui, je ne suis pas que le pasteur, je suis aussi le membre du chœur d'hommes qui a sa tenue attirée, notamment cette chemise au nom de la société. Et puis derrière ces différentes appartenances, il y a l'homme que je suis qui, dans sa tenue, se manifeste de manière plus discrète, une ceinture plus fantaisiste, un porte-clefs aux couleurs de l'arc-en-ciel et peut-être des chaussettes estivales. Mais ce dilemme, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, ou vous les membres du collège municipal ne le vivez-vous pas aussi ? Pas tellement devant votre miroir quoique, mais dans vos séances. Comment y venez-vous ? Nous sommes tous des êtres aux identités plurielles, et il s'agit que chacune d'elles se manifeste dans les débats au prix parfois de paraître un peu exotique au sein de son propre parti. Si parfois elles nous encombre ces identités plurielles, elles sont pourtant autant d'occasion de créer des alliances insoupçonnées avec des conseillers de tous bords confondus. Un point commun qui peut rassembler et permettre de construire des projets qui dépassent les logiques partisans. Jésus, un matin, s'est mis à dessiner sur le sol pour laisser des hommes et une femme se jauger pour prendre la mesure que finalement, ils étaient faits du même bois, lâchant du coup leurs pierres prêtes à tuer. Amin Maalouf, lui, affirme : « Quand l'humain ne se croit que d'une seule identité, il conduit le monde à sa perte. Mais quand il prend conscience de ces différentes identités, il devient un génial constructeur de ponts aux projets de société audacieux et inclusifs ».

Mesdames et messieurs, merci pour votre engagement au service du bien commun. Ce bien commun vous dira d'autant plus que vous viendrez aux séances habillées de toutes vos identités, y compris les plus discrètes. Merci de votre attention !

Pour le bon déroulement des opérations, Mme Chantal Dind est d'accord de fonctionner comme secrétaire provisoire, accompagnée de Mme Catherine Dutoit et M. Patrick Sandoz, en tant que scrutatrice et scrutateur suppléants.

Par arrêté du 22 août 2025, le Conseil d'Etat a convoqué les électeurs des communes du canton de Vaud pour le renouvellement des autorités communales pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.

À la suite de ces élections, Monsieur le préfet annonce qu'aucun recours n'a été déposé dans les délais légaux. Par conséquent, les autorités communales peuvent être installées.

1. Assermentation et installation du Conseil communal

Monsieur le préfet va procéder à l'assermentation en qualité de membre du Conseil communal et donner lecture de la promesse légale. Après la lecture du serment, chacun d'entre vous, à l'appel de son nom, lèvera la main droite et prononcera « Je le promets ». Il prie l'assemblée de se lever pour la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel pour la prestation de serment :

Membres élus :	75
Membres excusés :	4
Membres présents et assermentés :	71

Au nom du Conseil d'État et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, Monsieur le préfet déclare que les membres du Conseil communal sont régulièrement installés pour la législature du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.
Mesdames et Messieurs, félicitations !

2. Assermentation de la Municipalité

Mme la syndique Patricia Spack Isenrich confirme que les membres de l'exécutif ne sont pas concernés par les dispositions des articles 48 et 50 à 52 de la Loi sur les Communes. Monsieur le préfet procède à l'assermentation des municipaux et de la syndique en priant l'Assemblée de se lever. Il lit le serment prescrit pour les conseillers communaux auquel il ajoute :

De plus, vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées ».

Après la lecture du serment, spécifique leur fonction, chacune/chacun lève la main droite et prononce « Je le promets » :

Madame Patricia Spack Isenrich
Monsieur Roberto Freda
Monsieur Eric Zingre
Madame Paola Kaeslin
Madame Catherine Calantzis Robert

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, Monsieur le préfet déclare que les membres de la Municipalité sont régulièrement installés en qualité de syndique et membres pour la législature du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.

En son nom, Monsieur le préfet a le plaisir de féliciter toutes et tous pour les différentes fonctions que chacune et chacun accepte de remplir et de leur engagement pour la collectivité. Mesdames et Messieurs, félicitations !

L'Hymne vaudois (2 strophes) accompagné par le Chœur d'hommes l'Espérance

3. Election du président du Conseil communal – 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

Après la prestation du serment par les membres du Conseil communal, sous la présidence du préfet, le Conseil procède à la nomination de son président et de son secrétaire qui entrent immédiatement en fonction. Le Conseil nomme ensuite les autres membres du Bureau.

Pour cette élection et les suivantes, Monsieur le préfet rappelle la loi sur les communes et plus précisément l'art. 11, al. 3 :

« Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite expressément au procès-verbal ».

Au nom de l'Entente Centre Droite, M. Michael Wyssa propose M. Jacques Bourlourd, en tant que président pour l'année 2026-2027.

Sans autre proposition, M. Jacques Bourloud est élu tacitement président du Conseil communal, pour une durée d'une année.

Monsieur le préfet félicite M. Jacques Bourloud, élu à la fonction de premier citoyen de la commune pour une année, et il l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

4. Election du / de la secrétaire du Conseil communal, pour une durée de 5 ans

Avant de passer à cette élection, Monsieur le préfet rappelle encore quelques articles de loi, notamment l'art. 23 de la Loi sur les communes qui se réfère à l'art. 12, al. 2 qui dit :
« Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil communal/général, les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs ».

Mme Esther Jörg, pour le PSIG, propose la candidature de Mme Chantal Dind.

Avant de confirmer cette élection, Monsieur le préfet demande à M. Jacques Bourloud, de confirmer qu'il n'y a pas de d'incompatibilité avec la candidate.

Avec sa confirmation, est élue tacitement secrétaire du Conseil communal, Madame Chantal Dind, pour la durée de la législature.

Monsieur le préfet félicite la secrétaire pour son élection et l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

5. Lecture et d'adoption du procès-verbal d'installation.

La secrétaire donne lecture du procès-verbal d'installation. Il est adopté à l'unanimité, à main levée par l'Assemblée, à exactement 17h.23.

* * * * *

6. Allocution de Monsieur le préfet Jonas Kocher

*« Monsieur le président,
Madame la syndique,
Mesdames et messieurs les municipaux,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Chères familles,
Mesdames et Messieurs,*

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations pour votre élection, ainsi que pour l'engagement que vous prenez aujourd'hui au service de votre commune et de la collectivité publique. S'engager en politique communale demande du temps, de l'énergie, de la disponibilité et parfois une certaine capacité à faire face aux critiques. On dit parfois, non sans raison, que la vie communale ressemble davantage à un marathon qu'à un sprint, avec de temps à autre des cas plus exigeants, mais toujours passionnants. Dans un contexte où les attentes sont toujours plus nombreuses et parfois contradictoires, il est important de rappeler que votre engagement mérite respect et reconnaissance, y compris dans les échanges en présence de sensibilités différentes, ainsi que dans les relations législatives et exécutives. Vous avez choisi de consacrer une part de votre vie au bien commun. Cet engagement mérite d'être salué avec considération. Aujourd'hui, vous avez prêté serment. Ce moment ne constitue pas un rite protocolaire ni une formalité.

Le serment que vous venez de prononcer vous engage personnellement. Il vous lie aux lois de notre canton, à nos institutions démocratiques, ainsi qu'aux principes de confiance entre les autorités et la population. Être élu ou élue communal, c'est assumer une responsabilité. À ce titre, j'aimerais rappeler quelques principes essentiels qui doivent guider l'exercice de votre mandat. Le premier concerne le secret de fonction. En tant qu'élue et élu, vous aurez accès à des informations sensibles, parfois personnelles, parfois stratégiques. Tout ne peut pas être discuté à l'extérieur des salles de commission, relayé sur les réseaux sociaux, commenté publiquement ou bien discuté au café... Le secret de fonction n'est ni une option ni une question d'appréciation personnelle. Il s'agit d'une obligation légale. Il protège les institutions, les administrés, ainsi que la confiance indissociable au bon fonctionnement des autorités.

Le deuxième point concerne le rôle de chacune et chacun. Notre système communal fonctionne parce que les compétences y sont clairement réparties. La Municipalité dirige et gère la commune ; le Conseil débat, contrôle et décide dans le cadre de ses attributions.

À cet égard, je me permets d'insister sur l'art. 4 de la Loi sur les communes. Il est essentiel que chacune et chacun demeure dans son rôle. Une conseillère ou un conseiller communal n'a pas vocation à intervenir dans la gestion de la commune, la gestion quotidienne de l'administration, à donner des instructions aux employés communaux, ni à cogérer la commune avec la Municipalité. Le contrôle politique est légitime, la cogestion en revanche ne l'est pas. Respecter cette séparation des rôles, c'est garantir des institutions qui fonctionnent sereinement, éviter des conflits inutiles et permettre à chacune et chacun d'assumer pleinement ses responsabilités.

Enfin, j'aimerais vous rappeler que la Préfecture est à votre disposition pour vous accompagner. Le rôle du préfet n'est pas uniquement de contrôler, mais également de conseiller et de soutenir les autorités communales pour l'exercice de leur tâche. Lorsque vous êtes confronté à un doute juridique, procédural ou institutionnel, n'hésitez pas à prendre contact avec la Préfecture. Une question posée à temps permet souvent d'éviter bien des difficultés par la suite.

Je tiens enfin à vous souhaiter beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre mandat. Malgré les défis que vous pourrez rencontrer, l'engagement communal demeure une expérience humaine et démocratique d'une grande richesse et toujours passionnante. Vous aurez l'occasion de contribuer concrètement à la vie de vos communes, de sa population et de préserver cette proximité qui fait la force et la vitalité de nos institutions. Je vous remercie sincèrement pour votre engagement et vous adresse mes meilleurs vœux de succès et d'épanouissement pour cette nouvelle législature et vous souhaite une bonne suite de débats. »

7. Allocution de Monsieur le président Jacques Bourloud

*Monsieur le préfet,
Monsieur le pasteur,
Madame la syndique,
Mesdames les municipales,
Messieurs les municipaux,
Monsieur le président sortant,
Mesdames et messieurs les conseillers communaux,
Cher public,*

C'est avec fierté et émotion que je prends la parole comme président de notre commune. Présider notre conseil est un honneur que je mesure pleinement. Cette fonction est avant tout une responsabilité : celle de garantir que notre travail se déroule dans la sérénité, le respect mutuel et l'efficacité au service des habitantes et des habitants de Bussigny. Notre rôle au sein de cette assemblée est essentiel. C'est ici que se débattent les orientations, que se votent les budgets et les préavis communaux. C'est ici que s'exprime la démocratie locale dans toute sa diversité. Je veillerai tout au long de cette année de présidence à conduire nos débats dans un esprit d'ouverture et d'équité, en donnant à chacune et à chacun d'entre vous la parole qu'elle ou il mérite, quelle que soit l'appartenance politique, quelle que soit la sensibilité exprimée. Je compte sur votre engagement, votre bonne volonté et votre sens du dialogue pour que nous puissions travailler ensemble de manière constructive dans l'intérêt de notre commune.

*Je vous remercie encore une fois de la confiance que vous m'avez accordée.
Je profite, car c'est une journée très particulière pour nous tous, mais à un titre. On est assermenté. Mais pour une personne, dans cette salle, elle l'est à deux titres : c'est Patricia. Aujourd'hui, c'est l'anniversaire de notre syndique. Je lui souhaite un excellent anniversaire ! Et je lui cède la parole...*

8. Allocution de Mme Patricia Spack Isenrich, syndique

*Monsieur le préfet,
Monsieur le pasteur,
Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,
Chères et chers collègues,*

C'est avec fierté et une certaine émotion que je prends la parole au seuil de cette nouvelle législature 2026-2031. Vous avez fait le choix de vous engager au sein du Conseil communal. Un choix qui mérite d'être souligné, car cela n'a rien d'anodin. Cinq ans de votre vie, environ neuf séances par année, auxquelles s'ajoutent les séances de préparation, les séances de commission, des sujets parfois très complexes, des débats passionnés et des réflexions que vous emporterez chez vous, le soir... Cinq ans pendant lesquels vous mettrez une partie de vous-même au service de quelque chose qui dépasse vos intérêts individuels, pour le bien, ou pour l'intérêt supérieur de notre commune et de ses habitantes et de ses habitants. Cet engagement a beaucoup de sens, un sens profond. À l'heure où, dans de nombreuses régions du monde, les démocraties vacillent, où le dialogue cède parfois la place à la méfiance et aux divisions, où les institutions sont remises en question, votre présence ici rappelle quelque chose d'essentiel : la démocratie ne se perpétue pas toute seule. La démocratie ne vit que parce que des femmes et des hommes acceptent de s'y investir concrètement, localement, au plus près des réalités du quotidien du terrain. C'est précisément ce que vous ferez et c'est précisément pour cela que votre rôle est fondamental. La politique communale n'est pas une abstraction en tant que telle, ce sont des idées que l'on défend, des projets que l'on porte, des visions que l'on comprend. C'est réfléchir ensemble à la commune dans laquelle nous voulons vivre demain, une commune qui sache évoluer sans perdre son âme, une commune qui prépare l'avenir en restant attentive à chacune et chacun d'entre nous. Car les décisions qui seront prises dans la salle du Conseil auront un impact direct sur la vie de nos concitoyens. Nous ferons face ensemble à des défis nombreux, des défis complexes : l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le développement de nos infrastructures, la mobilité, la santé, le logement, les prestations sociales et bien sûr, les questions financières qui conditionnent notre capacité d'action. Ces enjeux sont exigeants ; ils nécessitent sérieux, discernement et courage. Au fil des années, malgré nos sensibilités différentes, malgré les débats parfois vifs, vous découvrirez ici de belles personnes, de belles rencontres, de belles collaborations et souvent même de solides amitiés. Parce qu'au-delà des partis, il y a ce que l'on partage : l'attachement profond à notre commune et la volonté sincère de la faire avancer. Nous ne serons pas toujours d'accord sur tout, c'est là aussi la beauté de la démocratie, mais nous pourrons toujours choisir la manière dont nous débattons, avec respect, avec bonne foi, avec le bien commun comme valeur. De son côté, la Municipalité s'engage à travailler dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel. Nous souhaitons continuer d'être à votre écoute, d'avancer dans le dialogue et de porter ensemble des projets fédérateurs, des projets qui rassemblent, qui construisent et qui laissent une trace positive pour les générations à venir. Alors, au nom de la Municipalité tout entière, je vous adresse mes plus chaleureux remerciements pour la confiance que vous accordez à notre commune en

acceptant ce mandat et je vous souhaite sincèrement beaucoup de plaisir dans cette nouvelle et belle aventure. Quant à Monsieur le préfet, au nom de la Municipalité, nous souhaitons vous remercier infiniment pour l'écoute, l'appui que vous nous offrez tout au long de ces années, qui sont extrêmement précieux, et on se réjouit aussi de continuer notre excellente collaboration.

Bienvenue au Conseil communal, bonne législature à toutes et tous et vive Bussigny !

Fin de la première partie avec le premier intermède musical du Chœur d'hommes
l'Espérance : « le Chœur des soldats » de Gounod

Pause fraîcheur de 10 minutes ; reprise à 17 h. 55

* * * * *

2^{ème} partie : séance administrative

Le président du Conseil communal, M. Jacques Bourloud, apporte une précision dans la partie administrative. Dans certaines commissions, le terme VACANT est écrit en lieu et place du nom, car les personnes nommées sont absentes et seront assermentées à la séance du mois de septembre à Château-d'Oex.

1. Election des deux scrutateurs – 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

Sont nommés : M. Bernard OGUEY (UDC)
M. Alexandre BAGNOUD (PSIG)

* * * * *

2. Election des deux scrutatrices suppléantes : 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

Sont nommées : Mme Sara OUAHBI (PSIG)
Mme Basanti HIERTZELER (UDC)

* * * * *

3. Election à la 1^{ère} vice-présidence – 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

Est élu tacitement : M. Alexandre MAYOR (UDC)

* * * * *

4. Election à la 2^{ème} vice-présidence – 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

Est élu tacitement : M. Vincent BEZENÇON (PSIG)

* * * * *

5. Election du/de la secrétaire suppléant (e) – 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

Il n'y a pas de candidat/e pour cette fonction, le poste reste V A C A N T.

* * * * *

6. Nomination de l'huissier et de l'huissier suppléant – législature 2026-2031

Est nommé en tant qu'huissier : M. Philippe KOKOT
Est nommé en tant qu'huissier suppléant : M. Raphaël PONCIONI

* * * * *

Nomination des Commissions du Conseil communal – Législature 2026-2031

7. Commission de gestion (7 membres et 3 suppléants)

PSIG :	Mme	Maud GIORGI BAUMGARTNER
	M.	Pierre-André DESSARZIN
	Mme	Roosevelt ABILORME BEUVE
Suppléance :	Mme	Sara OUAHBI
Entente :		V A C A N T
	M.	Julien WEIBEL
	Mme	Stéphanie GRIEU
Suppléance :	Mme	Brigitte QUAGLIA
UDC :	M.	Fabio BIANCANIELLO
Suppléance :	M.	Xhevdet SABEDINI

* * * * *

8. Commission des finances (7 membres et 3 suppléants)

PSIG :	M.	David RACCAUD
	M.	Eric ZURBRÜGG
	Mme	Esther JÖRG
Suppléance :	M.	François CUCHE
Entente :	M.	Cédric CAGNAZZO
	M.	Sandro QUAGLIA
	M.	Michael WYSSA
Suppléance :	M.	Alexandre GRIEU
UDC :	M.	Jean-Daniel CHOLLET
Suppléance :	M.	Daniel BERDOZ

* * * * *

9. Commission pour les affaires régionales (7 membres et 3 suppléants)

PSIG:	M.	Alexandre BAGNOUD
	M.	Jean-Michel DESPONT
	Mme	Mélody CHATELAN
Suppléance :	M.	Espen DENSTAD
Entente :	M.	Didier WEIBEL
	M.	Cédric CAGNAZZO
	Mme	Brigitte QUAGLIA
Suppléance :		V A C A N T
UDC :	M.	Stéphane COLLIOUD
Suppléance :	M.	Fabio BIANCANIELLO

* * * * *

10. Commission des pétitions (5 membres et 3 suppléants)

PSIG :	M.	Jean-Michel DESPONT
	Mme	Laetitia SCHERZ
Suppléance:	M.	Grégoire TROTET
Entente :	M.	Alexandre GRIEU
		V A C A N T
Suppléance :	Mme	Arun BOLKENSTEYN
UDC :	Mme	Jacqueline ROSSET
Suppléance :	M.	Alexandre MAYOR

* * * * *

11. Commission de recours en matière d'impôts (3 membres et 3 suppléants)

PSIG :	M.	Grégoire TROTET
Suppléance :	Mme	Laetitia SCHERZ
Entente :	Mme	Arun BOLKENSTEYN
Suppléance :	M.	Cédric CAGNAZZO
UDC :	Mme	Jacqueline ROSSET
Suppléance :	M.	Alexandre MAYOR

* * * * *

12. Commission du développement territorial (7 membres et 3 suppléants)

PSIG :	Mme	Ariane de RHAM
		V A C A N T
	M.	Etienne SCHÄFER
Suppléance :	M.	Gilles RENEVEY
Entente :	M.	Gilles CLAIVAZ
	M.	Luca FREDA
	M.	Roger MÜLLER-BONNARD
Suppléance :	Mme	Caroline MUSETTI
UDC :	M.	Stéphane COLLIOUD
Suppléance :	M.	Fabio BIANCANIELLO

* * * * *

2^{ème} intermède musical du Chœur d'hommes l'Espérance :
« La marche des petites oignons »

**Nomination des délégués au sein des organismes intercommunaux –
Législature 2026-2031**

**13. Conseil intercommunal de l'Association Sécurité dans l'Ouest Lausannois
(PolOuest), 5 délégués**

Entente : M. Michael MEYER
Mme Cristina FERREIRA

PSIG : Mme Catherine DUTOIT
Mme Sandra POCHON

UDC Mme Basanti HIERTZELER

* * * * *

14. Conseil intercommunal de l'ORPC-ROL, 6 délégués + 1 suppléant

Entente : M. Michael MEYER
M. David GENTON

PSIG : M. Eric ZURBRÜGG
Mme Germaine MÜLLER

Suppléance : M. Alexandre BAGNOUD

UDC: M. Markus RIHS
M. Daniel BERDOZ

* * * * *

15. Conseil de l'Etablissement primaire et secondaire de Bussigny et Villars-Ste-Croix, 2 délégués

PSIG: M. Nicolas STALDER

Entente : Mme Sandrine PERRUDET

* * * * *

**16. Conseil intercommunal de l'Association des communes du service des taxis,
1 délégué et 1 suppléant**

Entente : **V A C A N T**

Suppléance : Mme Stéphanie GRIEU

* * * * *

**17. Commission intercommunale de l'Association pour la régionalisation de
l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL), 3 délégués**

Entente : Mme Arun BOLKENSTEYN

PSIG: Mme Laetitia SCHERZ

UDC: M. Franklin HINOSTROZA

* * * * *

18. Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV), 3 délégués, dès 1.01.2027

Entente : M. Patrick SANDOZ
PSIG : M. Gilles RENEVEY
UDC : M. Markus RIHS

* * * * *

19. Commission intercommunale SDIS Sorge, 1 délégué

PSIG : M. Alexandre BAGNOUD

* * * * *

20. Assemblée générale de BussiVillAje ,13 délégués et 3 suppléants

PSIG : M. Cane CEKEREVAC
M. Dany DE ALMEIDA BRAS
M. Espen DENSTAD
M. Francesco CASABIANCA
Mme Mélody CHATELAN
Suppléance : *Mme Laetitia SCHERZ*

Entente : Mme Catherine DENHAM
Mme Anna KOZAK
M. David GENTON
M. Michael WYSSA
Mme Sandrine PERRUDET
Suppléance : *M. Julien WEIBEL*

UDC : M. Stéphane COLLIOUD
M. Xhevdet SABEDINI
M. Franklin HINOSTROZA
Suppléance : *M. Luigi FACCIO*

* * * * *

21. Nomination d'une commission technique pour l'étude du préavis n° 07/2026 relatif à la révision du règlement sur les indemnités communales liées à la distribution de l'électricité (3-3-1)

Les responsables des groupes ont proposé :

PSIG : Mme Ariane de Rham
Mme Esther Jörg
M. Grégoire Trottet
Suppléance : *M. Nicolas Stalder*

Entente : Mme Cristina Ferreira
Mme Camille Léderrey
M. Michael Wyssa
Suppléance : *M. Cédric Cagnazzo*

UDC : M. Alexandre Mayor
Suppléance : *M. Fabio Biancaniello*

22. Nomination d'une commission technique n°8/2026 relatif à la demande d'autorisation générale de plaider pour la durée de législature 2026-2031 (2-2-1)

Les responsables des groupes ont proposé :

<u>PSIG</u> :	Mme Maud Giorgi Baumgartner M. Grégoire Trottet
<i>Suppléance</i> :	<i>M. François Cuche</i>
<u>Entente</u> :	Mme Arun Bolkensteyn Mme Camille Léderrey
<i>Suppléance</i> :	<i>Mme Anna Kozak</i>
<u>UDC</u> :	M. Markus RIHS
<i>Suppléance</i> :	<i>M. Alexandre Mayor</i>

* * * * *

*3^{ème} intermède musical du Chœur d'hommes l'Espérance :
« Méli-mélo » de l'Abbé Bovet*

23. Propositions individuelles et divers

Mme Arun Bolkensteyn : c'est sa 5^e assermentation et c'est la première fois que Monsieur le préfet et les membres de la Municipalité restent pour la partie administrative. Elle souhaite revenir sur le journal de Morges qui a fait paraître la convocation pour la séance du Conseil communal du 25 juin 2026, mais elle n'a pas trouvé la convocation pour la séance d'assermentation, qui lui semble tout aussi importante. C'était une simple remarque !

* * * * *

24. Date de la prochaine séance du Conseil communal – législature 2026-2031

La prochaine séance est fixée au

Samedi 26 septembre 2026 à 10 h. 00 à Château-d'Oex

L'ordre du jour et tous les détails y relatifs vous parviendront ultérieurement.

A la sortie de la salle, un cadeau de bienvenue est remis à chacune et à chacun, avec les rapports de gestion 2025 et les comptes 2025, à disposition pour celles et ceux qui le désirent. Et surtout, la collation sous le chapiteau !

Bonne soirée, merci de votre attention, vive Bussigny !

Pour le Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

J. Burloud

Ch. Dind